

## **Définir des indicateurs d'inclusion sociale dans le cadre des fonds structurels**

### **Guide à l'attention des ONG d'inclusion sociale et des autres membres des comités de suivi**

#### **Introduction**

- 1. Pourquoi avons-nous besoin d'indicateurs d'inclusion sociale?**
- 2. Obstacles à la définition d'indicateurs d'inclusion**
- 3. Types d'indicateurs**
- 4. Appliquer les indicateurs d'inclusion sociale: le FSE**
- 5. Appliquer les indicateurs d'inclusion sociale: le FEDER**
- 6. Que peut-on attendre du suivi?**
- 7. Quid de l'évaluation?**
- 8. Au-delà des seuls indicateurs : évaluer le véritable impact des fonds sur l'inclusion**
- 9. Vers un nouveau modèle de pensée**

#### **Annexe : les indicateurs suggérés**

**A1: Indicateurs clefs**

**A2: Le FSE**

**A3: Le FEDER**

**A4: Un formulaire type pour la production de rapport sur l'inclusion sociale**

## Introduction

Le présent document a été élaboré par la Task Force Fonds Structurels du Réseau Européen des Associations de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (EAPN) dans le but d'informer les ONG d'inclusion sociale et qui participent, ou souhaiteraient participer, à la promotion de l'inclusion sociale dans le cadre des fonds structurels. Ce document sera surtout intéressant pour les ONG sociales qui siègent, ou souhaitent siéger, au sein des comités de suivi des programmes opérationnels. Toutefois, il convient de rappeler que la lutte contre la pauvreté ne concerne pas que les ONG et nous espérons pouvoir également toucher d'autres membres des comités de suivi.

*Le document « définir des indicateurs d'inclusion sociale pour les fonds structurels »* démontre tout d'abord l'importance d'indicateurs d'inclusion sociale (1) et retrace leur histoire dans le cadre des fonds structurels (2). Le document fournit ensuite une définition des différents types d'indicateurs (3) et propose des manières de les appliquer au FSE (4) et au FEDER (5). Ensuite, il replace l'application des indicateurs dans le contexte plus large de la production de rapports et du suivi (6), ainsi que de l'évaluation (7). Le document souhaite également mettre en évidence la manière dont les indicateurs de l'inclusion s'imbriquent dans le cadre plus large de l'évaluation d'impact sur l'inclusion (8). Il souligne enfin l'importance considérable de ces évolutions (9).

### 1. Pourquoi avons-nous besoin d'indicateurs spécifiques d'inclusion sociale?

Les fonds structurels, qui entrent actuellement en vigueur dans les Etats Membres, représentent un investissement substantiel de la part de l'Union Européenne et des gouvernements nationaux : 347 milliards d'euros. Le Réseau Européen des Associations de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (EAPN) a longtemps soutenu que les fonds structurels peuvent avoir un impact considérable sur l'inclusion sociale et sur les 78 millions de personnes confrontées à la pauvreté en Europe.

Il est utile de mettre au point une série de tests afin d'évaluer la réalité de cet impact. C'est dans le cadre de ces tests que les **indicateurs peuvent jouer un rôle central**.

*Les Indicateurs sont des systèmes de mesure destinés à évaluer si, et dans quelle mesure, les programmes réalisent leurs objectifs, quelle que soit la nature de ces objectifs.*

*Dans notre cas, les indicateurs d'inclusion sociale nous informent quant à la réalisation, ou la non réalisation, des objectifs d'inclusion sociale et ils nous donnent des indications quant au niveau de réalisation de ces objectifs.*

Il existe deux raisons principales pour lesquelles l'existence de bons indicateurs est nécessaire. Premièrement, nous devons **savoir si les programmes ont réellement une incidence positive** sur la pauvreté et l'exclusion sociale et connaître le degré d'incidence. Deuxièmement, nous **devons connaître les programmes qui aboutissent et les leçons qui en découlent** afin que la conception des programmes s'améliore à l'avenir. Les programmes dont les résultats sont probants devraient être consolidés et les programmes qui échouent devraient être modifiés ou abandonnés.

En utilisant des indicateurs de l'inclusion sur la période de programmation 2007-2013, nous devrions, d'ici à 2013, être capables de répondre aux questions suivantes à propos des fonds structurels :

*Ont-ils exercé une incidence positive sur la pauvreté et l'exclusion sociale?*

*Les personnes en situation de pauvreté ont-elles pu en bénéficier? Comment? Dans quelle mesure?*

*Quelles catégories de personnes en situation de pauvreté en ont bénéficié et dans quelle mesure?*

*Quelles sont les interventions, les méthodes et les démarches qui ont véritablement fonctionné?*

*Comment transférer les enseignements tirés à la période 2014 - 2020?*

Ces questions ne trouvent aucune réponse facile. Cependant, vu le niveau de dépenses dont il est question, il n'est pas exagéré de se les poser. Le règlement général des fonds structurels (1038/2006) demande, à juste titre, que des indicateurs soient définis afin d'évaluer l'efficacité des fonds dans la réalisation de leurs objectifs (§37 (c)).

#### **Aide-mémoire destiné aux ONG d'inclusion sociale: où trouver ces indicateurs?**

Les fonds structurels sont régis par une série de documents qui se présentent dans l'ordre suivant :

Les Cadres de Référence Stratégique Nationaux (CRSN) qui sont convenus entre la Commission et les Etats Membres. Certains états peuvent disposer, de façon facultative, d'un Plan National de Développement (PND).

Le Programme Opérationnel (PO) (un pour chaque programme) qui est convenu entre la Commission et l'autorité de gestion compétente.

Le Plan de Mise en Oeuvre (PMO) qui est un document plus conséquent et qui explique les modalités de mise en œuvre de chaque PO. Il fournit une description de chaque action, mesure et sous-mesure. Ces plans sont des documents nationaux produits par l'autorité de gestion et, en principe, approuvés par le comité de suivi. Tous les pays ne disposent pas d'un PMO.

Certains indicateurs sont disponibles dans les programmes opérationnels et dans les plans de mise en œuvre.

## **2. Obstacles à la définition d'indicateurs d'inclusion**

Cela fait déjà un certain temps que des Indicateurs sont utilisés dans le cadre des fonds structurels. Leur développement s'est heurté à un certain nombre d'obstacles.

Tout d'abord, il existe traditionnellement peu d'**indicateurs centraux de l'exclusion sociale**. Un « indicateur central » est celui qui engage les gouvernements et les personnes à réaliser une réduction générale du niveau de pauvreté. Ceci reflète partiellement un problème qui se pose à l'échelle européenne : les Etats Membres sont en principe prêts à s'engager à réduire la pauvreté, mais sans préciser dans quel volume. Il s'agit davantage d'un problème politique que technique.

Ensuite, s'il l'on jette un coup d'œil sur l'ensemble des programmes des fonds structurels, force est de constater que les indicateurs d'inclusion sociale sont généralement **limités dans leur nombre**. Parfois, ils sont limités à des petites parties du Fond Social Européen (FSE). Ceux qui élaborent les indicateurs ne sont pas souvent au fait de l'inclusion sociale et de la manière dont on peut l'évaluer, surtout dans les programmes et les mesures qui, à première vue, n'ont pas de lien direct avec l'inclusion sociale. Les personnes s'occupant de la conception du programme des fonds structurels et étant réellement au fait des problématiques sociales sont relativement peu nombreuses.

En troisième lieu, les indicateurs **ont tendance à insister sur le nombre de participants aux programmes**. Ils excellent dans les chiffres (contributions, débit, résultats). Ils sont également bons lorsqu'il s'agit de fournir une ventilation sensible au genre de ces chiffres. Mais ni les chiffres ni le genre ne nous apprennent nécessairement beaucoup de choses à propos de la *qualité* du programme ou de l'intervention ni à propos des résultats ; ils ne nous disent pas non plus si le programme ou l'intervention assure réellement la promotion de l'inclusion sociale.

En quatrième lieu, les instances de gestion se montrent souvent réticentes à tenir compte des indicateurs de l'inclusion qu'elles soupçonnent **d'alourdir les tâches administratives de production de rapports**. Il est difficile de les persuader du mérite des indicateurs d'inclusion sociale pertinents, utiles et instructifs alors qu'elles sont déjà tenues de produire tellement de dossiers.

### 3. Types d'indicateurs

Il existe deux niveaux d'indicateurs : les indicateurs de haut niveau (voir 2, plus haut) et les indicateurs de *mesure*. Les indicateurs de haut niveau sont des indicateurs généraux de pauvreté dans une région ou dans un Etat Membre. Les indicateurs de mesure sont ceux qui s'appliquent aux mesures individuelles financées par les programmes opérationnels des fonds structurels.

#### **Les indicateurs de haut niveau**

Les indicateurs de haut niveau se réfèrent au niveau de pauvreté et à d'autres statistiques sociales importantes. L'Union Européenne utilise un système de mesure de la pauvreté relative ; cette dernière est définie comme étant le seuil de pauvreté établi à 60% du revenu disponible moyen. Actuellement si 16% des citoyens de l'Union Européenne vivent sous le seuil de pauvreté, les chiffres varient d'un Etat Membre à l'autre : de 21% dans certains Etats à 9% dans d'autres. Par ailleurs, l'Union Européenne est subdivisée en plusieurs centaines de régions qui coïncident souvent avec des frontières administratives nationales (si, parfois, un état membre correspond à une région (c'est la cas du Luxembourg), cela reste exceptionnel). La plupart des régions disposent de leur programme opérationnel. Un engagement à réduire le niveau de pauvreté dans un état membre ou dans une région de X% à Y% dans le courant de la période de programmation pourrait constituer un indicateur de haut niveau.

*Exemple : La Bulgarie dispose d'un indicateur de haut niveau dans le cadre des fonds structurels 2007-2013. La Bulgarie s'est fixée comme objectif de réduire la pauvreté au niveau national de 14% de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2007 à 13% à l'horizon 2013. Même si cet objectif peut sembler modeste, la Bulgarie est le seul état à avoir défini un tel indicateur de haut niveau. Le programme opérationnel hongrois pour le renouveau social vise une réduction de la pauvreté des enfants et ambitionne de*

passer de 19,5% à 15%. Le CRSN tchèque contient un engagement de réduction de 20% du chômage de longue durée.

Il est possible d'envisager d'autres indicateurs de haut niveau qui s'attaqueraient à des problématiques inhérentes à l'inclusion sociale. Le « pourcentage de chômeurs », qui entretient des liens très forts avec la pauvreté et le chômage (>Annexe A1) est un exemple d'indicateur de haut niveau connexe.

### **Les indicateurs de mesure**

Les indicateurs de mesure de l'inclusion sociale se subdivisent en trois catégories : les indicateurs de cible, les indicateurs de lieux et les indicateurs de résultats.

**Les indicateurs de cible** indiquent quel groupe ou quelle région est la cible du programme ou de la mesure. S'ils n'indiquent pas directement qui vit dans la pauvreté, cette information peut être extrapolée à partir d'indicateurs intermédiaires ou *proxy identifiers*: les personnes qui dépendent des aides sociales (ex. : les allocations de chômage); les petits revenus (déclarations de revenus); la taille des entreprises ou des exploitations agricoles; le niveau de qualification atteint. Nous connaissons également les groupes qui sont le plus affectés par la pauvreté (ex. : les personnes ayant décroché du système scolaire, les communautés Roms, les personnes handicapées).

**Les indicateurs de lieux** nous disent si les programmes ou les mesures visent les régions les plus pauvres d'un Etat Membre. La plupart des Etats Membres recourent aux recensements ou à d'autres sources afin de connaître les régions les plus défavorisées de leur territoire, qu'elles soient urbaines, rurales ou mixtes. Il est ainsi possible de poursuivre la mesure jusqu'au niveau le plus bas. Certains Etats Membres disposent même de cartes dont les différentes couleurs représentent les régions les plus pauvres (et les plus riches).

**Les indicateurs de résultats** sont censés mesurer l'effet de l'intervention dans le temps. Il s'agit de ce que l'on appelle parfois la *progression*. Les participants aux mesures relatives au marché de l'emploi travaillent-ils toujours? (Si oui, quid de la qualité de leur emploi?) Participent-ils à d'autres activités? Font-ils par exemple du bénévolat? Ont-ils une meilleure estime d'eux-mêmes? Suivent-ils d'autres formations? Leurs revenus se sont-ils améliorés? Vivent-ils mieux? Sont-ils moins 'pauvres'? L'amélioration dure-t-elle?

A ce stade, il est important de faire la distinction entre indicateurs de « **résultats (facilement) quantifiables** » (**hard outcomes**) et de « **capacité nouvelle acquise** » (**soft outcomes**). Les indicateurs ont tendance à se concentrer sur des résultats clairement identifiables et mesurables (appelés en anglais "*hard outcomes*") plutôt que sur des phases intermédiaires (par exemple, une meilleure estime de soi, de meilleures compétences linguistiques...), que nous appellerons « capacités nouvelles acquises » ("*soft outcomes*" en anglais, ou encore résultats de "participation").

Exemples de résultats	
Résultats facilement quantifiables ( <i>hard outcomes</i> )	Capacité nouvelle acquise ( <i>soft outcomes</i> )
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commencer un cours de formation</li> <li>• Acquérir une qualification</li> <li>• Décrocher un emploi</li> <li>• Emménager dans un logement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la confiance en soi et l'estime de soi</li> <li>• Améliorer son apparence/ sa présentation personnelle</li> <li>• Améliorer sa capacité à gérer et à planifier ses finances</li> <li>• Améliorer son langage, ses notions de calculs et ses compétences de lecture et d'écriture</li> <li>• Améliorer sa ponctualité/sa gestion du temps</li> <li>• Améliorer son entente avec les gens/son travail en équipe</li> <li>• Pouvoir rédiger une lettre de candidature et préparer un CV</li> </ul>

Source: *A practical guide to measuring soft outcomes and distance traveled, Guidance Document, Welsh European Funding Office, June 2003 (p.6)*<sup>1</sup>

**Note à l'attention des ONG sociales: pourquoi vouloir mesurer les capacités nouvelles acquises (*soft outcomes*) ?**

Considérées comme plus difficiles à mesurer, les capacités nouvelles acquises (*soft outcomes*) sont néanmoins essentielles si l'on souhaite trouver un emploi et peuvent également constituer les principaux résultats engrangés par les bénéficiaires du FSE. Définir des indicateurs spécifiques s'impose si nous voulons :

- montrer aux bénéficiaires les progrès qu'ils effectuent en participant au projet;
- améliorer la conception des projets;
- apporter la preuve des progrès réalisés auprès de partenaires ou bailleurs de fonds extérieurs (même lorsqu'il n'y a pas eu de résultats facilement quantifiables).

Toutefois, ces résultats sont beaucoup plus difficiles à mesurer (par exemple, il est difficile de prouver que les bénéficiaires ont « rehaussé leur niveau de confiance en eux de 50% »).

<sup>1</sup> [http://www.wefo.wales.gov.uk/resource/Soft\\_Outcomes\\_Leavers\\_Study\\_E7217.pdf](http://www.wefo.wales.gov.uk/resource/Soft_Outcomes_Leavers_Study_E7217.pdf)

#### 4. Appliquer les indicateurs d'inclusion sociale (FSE)

Comme on peut s'y attendre, la plupart des indicateurs d'inclusion sociale sont présents dans les programmes du Fond Social Européen (FSE), aussi bien au niveau des programmes que des mesures. Le FSE existant depuis longtemps, les indicateurs d'inclusion sociale y sont bien établis.

Voici une liste courante d'indicateurs d'inclusion sociale appliqués au FSE.

##### Interventions au niveau du marché de l'emploi, de l'éducation et de la formation : indicateurs traditionnels :

Informations à propos des participants: âge, sexe, droits concernant les aides

Informations à propos du statut: chômeur, décrocheurs scolaires, minorités (ex. : Roms)

Nombre de cours de formation suivis

Nombre de cours achevés

Nombres de diplômes

Ces informations sont utiles et nous permettent de nous faire une idée de l'origine des participants (est-il issu d'une catégorie défavorisée ?). Elles nous disent également combien de personnes ont bénéficié de l'intervention ainsi que la qualification qu'elles ont acquise en bout de parcours. Toutefois, ces indicateurs pourraient nous en dire davantage :

##### Interventions dans le domaine de l'éducation et de la formation assorties d'indicateurs d'inclusion sociale plus larges:

*Indicateurs de cible* : pourcentage de participants, d'utilisateurs de services provenant de groupes défavorisés et nature de ces groupes<sup>2</sup>

*Indicateurs de lieux* : personnes, projets dans les régions les plus pauvres.

*Indicateurs de capacités nouvelles acquises (Participation)*: évaluation par les participants de la valeur de l'intervention ; se sentent-ils davantage responsabilisés ? Ont-ils le sentiment que leur situation personnelle s'est améliorée ? Comment évaluent-ils le processus de consultation autour du projet ?

*Indicateurs de résultats facilement quantifiables*: pourcentage d'actions de formation, d'emploi et d'éducation supplémentaires suivies ; pour les personnes ayant un emploi, nature de l'emploi (temps plein ou temps partiel), salaires en comparaison avec le revenu minimum ou le revenu national; nature des contrats ; ces informations doivent couvrir une période dépassant la durée de l'intervention (12 à 24 mois).

---

<sup>2</sup> Les groupes défavorisés qui sont le plus affectés par la pauvreté varient d'un état membre à l'autre, toutefois, parmi ces groupes, on trouve généralement les décrocheurs scolaires, les parents isolés, les minorités ethniques (surtout les communautés Roms, les migrants et demandeurs d'asile), les personnes ayant des qualifications scolaires de niveau 2 ou 3, les personnes handicapées, les chômeurs (surtout les chômeurs de longue durée, les allocataires sociaux de longue durée, les sans-abri, les petits agriculteurs, les personnes âgées (surtout les personnes très âgées, les personnes âgées vivant seules et les femmes âgées). Le genre est un facteur de risque universel supplémentaire pour les femmes.

**L'exemple de la Hongrie, 2007-2013<sup>3</sup>** Le « programme opérationnel hongrois pour le renouveau social » a défini un certain nombre d'indicateurs d'inclusion sociale :

Le programme opérationnel hongrois pour le renouveau social : indicateurs d'inclusion sociale

Augmenter le taux d'emploi chez les personnes handicapées de 12% à 17% (indicateur de cible)

Augmenter le taux d'emploi chez les populations Roms de 21,4% à 28% (indicateur de cible)

Participants occupant un emploi 6 mois après la fin du programme (indicateur de résultats)

Une augmentation de 57% de l'offre de formation pour les étudiants cumulant les « handicaps » (indicateur de cible)

Passer de 0 à 30 000 bénéficiaires sans-abri ou toxicomanes dans le cadre du programme (indicateur de cible)

Passer de 0 à 200 ONG ayant participé aux programmes (indicateur de participation)

### **Evaluation des capacités nouvelles acquises et de la participation dans la région de Londres**

Le programme de subvention globale du FSE pour la région de Londres a ciblé les projets dont l'objectif était de contribuer à l'insertion professionnelle des bénéficiaires sans leur mettre la pression et sans imposer d'obligation contractuelle de réalisation de résultats quantifiables. L'évaluation de ces résultats a été effectuée principalement au travers d'une étude auprès des bénéficiaires qui ont souligné que le programme avait contribué à améliorer leur bien-être émotionnel, à favoriser l'acquisition de nouvelles compétences et à leur inculquer l'esprit d'entreprise....

Pour plus d'informations à propos du programme et de son évaluation surfez sur (voir surtout la P.38): [http://www.lda.gov.uk/upload/pdf/Global\\_Grants\\_Evaluation\\_Report\\_July\\_2007.pdf](http://www.lda.gov.uk/upload/pdf/Global_Grants_Evaluation_Report_July_2007.pdf)

Dans l'annexe A2, vous trouverez d'autres suggestions d'indicateurs d'inclusion sociale plus larges. A ce stade, il incombe aux ONG d'inclusion sociale siégeant dans les comités de suivi de veiller à ce que chaque programme intègre un éventail suffisant et pertinent d'indicateurs d'inclusion sociale ; elles devront aussi tout faire pour que les promoteurs de projets soient équipées des outils de définition d'indicateurs pertinents et adaptés à leurs objectifs spécifiques.

### **Aide mémoire à l'attention des ONG d'inclusion sociale**

Les programmes opérationnels comportent-ils des indicateurs d'inclusion sociale de haut niveau?

Combien d'indicateurs d'inclusion sociale peut-on trouver dans l'ensemble des programmes opérationnels? Pouvez-vous les classer dans les différentes catégories présentées plus haut dans le document – indicateurs de cible, de lieux, de participation, de résultats?

Des indicateurs de capacités nouvelles acquises et de participation (« *soft outcomes* ») ont-ils été définis?

<sup>3</sup> Disponible sur : <http://www.hefop.hu/page.php>

- Vous pouvez trouver plus d'informations et des exemples pratiques de définition des indicateurs au niveau des programmes et des projets dans le guide : *A practical guide to measuring soft outcomes and distance traveled, Guidance Document, Welsh European Funding Office, Juin 2003*, [http://www.wefo.wales.gov.uk/resource/Soft\\_Outcomes\\_Leavers\\_Study\\_E7217.pdf](http://www.wefo.wales.gov.uk/resource/Soft_Outcomes_Leavers_Study_E7217.pdf)

## 5. Appliquer les indicateurs d'inclusion sociale (FEDER)

Si les indicateurs d'inclusion sociale sont assez courants dans les mesures du Fonds Social Européen et dans les mesures relatives au marché de l'emploi, ils devraient s'étendre à une plus large gamme de mesures relevant des fonds structurels telles que les mesures du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER). Parfois, lorsque les mesures des fonds structurels ne sont pas conçues avec suffisamment d'attention, elles peuvent aggraver la pauvreté et l'exclusion.

Exemples de mesures de fonds structurels qui débouchent sur de l'exclusion plutôt que de l'inclusion:

- Les mesures dans le domaine des transports qui consistent à construire des autoroutes – mais ne prévoyant rien pour les communautés rurales isolées et exclues, ayant davantage besoin d'un service d'autobus.
- Les services de santé qui utilisent de l'équipement technologique de pointe – alors que les communautés rurales et urbaines en difficulté n'ont qu'un service de santé local de faible qualité.
- Des programmes touristiques structurels qui nécessitent des investissements extérieurs conséquents et de la main d'œuvre externe - alors qu'il n'y a pas de ressources pour une forme de tourisme qui augmenterait les revenus locaux et créerait des emplois au niveau local.
- Des programmes pour les entreprises qui bénéficient aux sociétés existantes – mais qui n'aident pas les personnes souhaitant échapper à la pauvreté et au chômage.
- Des subventions agricoles en faveur des exploitations agricoles d'une certaine taille – en excluant d'emblée les petits exploitants (presque toujours) pauvres.

Et ainsi de suite. De bons indicateurs d'inclusion sociale permettraient de repérer ce genre de dérives. Il est probable qu'aucun de ces problèmes ne se serait produit si les mesures en question avaient été, dès le départ, évaluées à la lumière de leur incidence sur l'inclusion. Une bonne question à se poser d'emblée est : qui va bénéficier de l'intervention des fonds structurels? Si les personnes en situation de pauvreté n'en bénéficient pas, alors il est probable que la mesure ne soit pas socialement inclusive.

Les mesures du FEDER couvrent une large palette d'activités. Les problématiques de l'inclusion sociale ne se posent pas pour toutes ces activités. Toutefois, il y a de nombreuses problématiques de l'inclusion sociale qui sont concernées et dans ce cas, un test de l'inclusion sociale, effectué par le biais d'un indicateur, peut s'avérer pertinent. Tout d'abord, il peut être utile de se poser quelques questions de base à propos des programmes opérationnels du FEDER.

### **Aide-mémoire à l'attention des ONG d'inclusion sociale (FEDER)**

Les programmes environnementaux - bénéficient-ils à ceux et celles qui vivent dans les conditions les plus dégradées?

Les programmes industriels – accordent-ils des aides, forment-ils des personnes, des communautés et des chefs d'entreprise défavorisés?

Les programmes de transport – aident-ils ceux et celles qui ont le plus difficilement accès au transport?

Les programmes touristiques – aident-ils les personnes et les communautés à bas revenus?

Si la réponse est négative, alors l'application de certains indicateurs d'inclusion sociale peut s'avérer utile. Veuillez vous référer aux exemples repris en annexe A3.

### **6. Que peut-on attendre du suivi?**

#### ***Le rôle des ONG dans le suivi et dans la production de rapports***

Les **Comités de suivi** des fonds structurels jouent un rôle essentiel. Composés de gestionnaires de mesures, de ministères et d'agences du gouvernement ainsi que de partenaires sociaux (organisations non gouvernementales incluses), les Comités de suivi se réunissent plusieurs fois par an afin de faire rapport de l'état d'avancement des fonds structurels. Voici leurs différentes responsabilités:

- Dans le cas des plans de mise en œuvre, ils doivent fixer, adopter et amender les indicateurs.
- Recueillir les rapports des gestionnaires de mesures (indicateurs compris) et vérifier dans quelle mesure ces rapports couvrent l'inclusion sociale.
- Evaluer, notamment, le niveau de priorité accordé à l'inclusion sociale (voir 7: *Evaluation*).

Notre domaine d'intérêt principal réside dans la prise en compte, dans le processus, de l'incidence sur l'inclusion sociale. En ce qui concerne les ONG qui siègent dans un comité de suivi, leurs tâches principales consistent :

- A évaluer dans quelle mesure les problématiques de l'inclusion sociale sont mentionnées, que ce soit via les indicateurs ou autrement, lors des réunions du comité de suivi et exprimer leurs commentaires;
- Améliorer le système afin que les rapports sur l'inclusion sociale soit plus instructifs et efficaces.

#### ***Définir les bons indicateurs dès le départ***

Dès le début du programme opérationnel, il serait judicieux de fixer (ou pas) les indicateurs, y compris les indicateurs d'inclusion sociale. Certains pays disposent de Plans de Mise en Œuvre (PMO). Il s'agit de documents nationaux adoptés par les comités de suivi lors d'une de leurs premières réunions. C'est à ce stade-ci que les ONG d'inclusion sociale doivent essayer d'inclure des indicateurs d'inclusion sociale. Mieux vaut le faire dès le début, et si ce n'est pas possible, dans la suite du programme, en cas de prolongation. L'heure est venue pour les ONG

d'inclusion sociale d'entamer les négociations avec les autorités de gestion à propos de la définition d'indicateurs d'inclusion sociale dans les plans de mise en œuvre. Il s'agira de plaider la cause des indicateurs d'inclusion sociale et de faire valoir la nécessité d'une amélioration de la production de rapports et de l'évaluation. Bien que les annexes de ce document suggèrent une série d'indicateurs, ceux-ci devront, en fin de compte, être négociés programme par programme, afin de correspondre aux objectifs et à la situation de chaque programme.

### ***Utiliser le financement de l'assistance technique pour définir de bons indicateurs***

N'oublions pas que la définition d'indicateurs adéquats cadre parfaitement avec les tâches qui peuvent, ou qui devraient, être financées par l'assistance technique prévue dans les fonds structurels. Dans le règlement général, le §45 précise que l'assistance technique peut servir à financer les activités de gestion, d'évaluation et d'information ; ce qui est idéal si l'on souhaite définir des indicateurs. Dès lors, si les ONG désirent négocier l'ajout d'indicateurs d'inclusion sociale, l'aide financière disponible dans le cadre de l'assistance technique devrait leur faciliter la tâche.

### ***Faire le lien avec les indicateurs définis dans le cadre des Plans d'Action Nationaux pour l'Inclusion Sociale***

Il est essentiel d'utiliser les supports et les indicateurs présents dans les Plans d'Action Nationaux pour l'Inclusion Sociale qui sont élaborés par chaque état membre dans le cadre de la Stratégie Européenne pour la protection sociale et l'inclusion sociale. Vous trouverez davantage d'informations sur les tous les types d'indicateurs utilisés par vos Etats Membres ainsi que sur les indicateurs définis par l'UE sur : [http://ec.europa.eu/employment\\_social/spsi/strategy\\_reports\\_en.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/strategy_reports_en.htm) .

### ***S'assurer que les gestionnaires de projets fassent rapport de l'inclusion sociale***

Même si des indicateurs d'inclusion sociale n'ont pas été fixés, il n'est pas déraisonnable de demander aux gestionnaires de projets de faire rapport, d'une manière ou d'une autre, de l'impact des mesures du projet sur l'inclusion sociale. En effet, l'inclusion sociale est un des objectifs généraux des fonds structurels (règlement général des fonds structurels §3.1). Plus loin dans le règlement, on peut constater que le genre et la protection de l'environnement figurent parmi les principes des fonds structurels (règlement général §16 et 17). On les appelle parfois les principes horizontaux.

#### **NB : transformer l'inclusion sociale en objectif horizontal**

Dans certains programmes opérationnels, le genre et l'environnement sont parfois considérés par les gouvernements comme les uniques principes horizontaux. Ceci est du à la manière dont le règlement est rédigé. Cependant l'inclusion sociale ayant été déclarée objectif général, elle peut être considérée comme un objectif horizontal transversal.

Il est tout à fait raisonnable de demander aux gestionnaires de mesures que leurs rapports aux comités de suivi et aux autorités de gestion contiennent :

- les informations requises par les indicateurs existants, que les indicateurs s'inscrivent dans le cadre de l'inclusion sociale ou pas;
- Des informations utiles montrant que leurs mesures contribuent à l'inclusion sociale et l'incidence qu'elles exercent sur elle;
- Une analyse et des commentaires à propos de la dimension inclusion sociale de leur mesure.

### ***Un formulaire type pour l'évaluation de l'incidence sur l'inclusion sociale***

Certaines autorités de gestion élaborent un formulaire type pour l'évaluation de l'incidence sur l'inclusion sociale : il s'agit d'un formulaire normalisé grâce auquel les gestionnaires de mesures font état de la contribution de leur mesure à l'inclusion sociale. Les gestionnaires de mesures sont invités à remplir ce type de formulaire chaque année. Ce type de formulaire type peut être utilisé pour toutes les mesures d'un programme ou seulement pour quelques-unes.

#### ***Exemple de modèles de rapports sur l'inclusion sociale***

- 1. Quelle action avez-vous entreprise au cours de l'année écoulée afin d'intégrer le principe de l'inclusion sociale dans vos activités : actions nouvelles ou existantes?*
- 2. Quel progrès avez-vous réalisé en fonction de votre indicateur?*
- 3. Quelle est la contribution de votre mesure à la promotion de l'inclusion sociale?*
- 4. Sur quelles problématiques souhaitez-vous attirer l'attention de l'autorité de gestion?*

### ***Vers un comité horizontal national sur l'inclusion sociale?***

Il est également possible d'envisager la création d'un comité horizontal national sur l'inclusion sociale qui rassemblerait un large éventail de personnes et d'organisations concernées par l'inclusion sociale. Ce comité assurerait le suivi des progrès réalisés par les différents programmes et mesures. Il recevrait chaque rapport individuel du comité de suivi, ainsi que les résultats des différents indicateurs.

### ***Ne plus se contenter de "cocher des cases" et donner une importance réelle au processus : que peut-on attendre des comités de suivi ?***

La nature réellement informative des processus de suivi et de production de rapports dépend de la manière dont le comité de suivi envisage ces deux tâches. Si le comité de suivi souhaite effectuer le suivi de l'inclusion sociale de manière sérieuse et s'il souhaite tirer les enseignements des indicateurs d'inclusion sociale alors, il doit :

- Intégrer les objectifs du Plan d'Action National sur l'Inclusion Sociale dans le processus de suivi et d'évaluation;
- Inclure, dans le comité de suivi, des personnes concernées par la pauvreté et l'exclusion sociale et provenant des organisations gouvernementales et non gouvernementales;

- Consacrer du temps aux débats sur l'impact qu'a le programme sur la pauvreté et l'exclusion sociale lors des réunions du comité de suivi;
- Considérer la pauvreté et l'exclusion sociale comme un aspect important du rapport annuel du comité de suivi.

#### **Aide-mémoire à l'attention des ONG d'inclusion sociale**

Les indicateurs d'inclusion sociale sont-ils assez étendus (voir ANNEXE et les suggestions) ?

Peut-on ajouter quelque chose?

Quelle est la qualité des rapports sur l'inclusion sociale lors des rencontres du comité de suivi?

Utilise-t-on un formulaire type sur l'inclusion sociale?

Fournit-on des informations qualitatives et une analyse ainsi qu'un rapport concernant les indicateurs?

Pouvez-vous entamer des négociations pour améliorer la situation?

Existe-t-il un comité national horizontal de l'inclusion sociale?

#### **7. Quid de l'évaluation?<sup>4</sup>**

L'objectif de l'évaluation consiste à fournir une appréciation générale de l'impact des fonds structurels. Sur la période 2007-2013, les fonds structurels vont passer par **trois phases d'évaluation normalisées** : avant (*ex-ante*), pendant (continue) et après (*ex post*).

Il est tout d'abord nécessaire de noter que le concept d'évaluation "**en continu**<sup>5</sup>" (appelée également *in itinere*) a remplacé le concept d'évaluation « à mi-parcours », afin de mettre en place une démarche d'évaluation plus flexible et davantage centrée sur les besoins spécifiques. L'évaluation est particulièrement importante puisqu'elle permet des changements et des réaffectations pendant la période de programmation ou au moment de la période de programmation suivante. Au cours de la période actuelle de programmation, les Etats Membres sont moins tenus par le temps/les limites et la conception. Ils sont invités à entreprendre des évaluations par thème/axe prioritaire/groupes d'actions/projets principaux dans les domaines politiques globaux ou dans les domaines politiques d'un programme opérationnel (article 48 du règlement général des fonds structurels).

L'organisme de gestion est libre de mener n'importe quelle évaluation jugée souhaitable sur un thème spécifique. Ces évaluations peuvent être de nature stratégique et examiner des programmes ou des groupes de programmes à la lumière des priorités nationales ou européennes (ex. : l'inclusion sociale). Les ONG doivent s'assurer que c'est bien le cas et que **l'inclusion sociale fait partie intégrante de l'évaluation**, que ce soit en sa qualité de thème spécifique que de principe horizontal.

Rappelons que les indicateurs se résument essentiellement à *compter des choses et des personnes*. Ils n'excellent pas dans l'évaluation de la qualité de l'intervention. Dans ce contexte,

<sup>4</sup> Voir article 48 du règlement général des fonds structurels, [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2007/general/ce\\_1083\(2006\)\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2007/general/ce_1083(2006)_en.pdf)

<sup>5</sup> Pour plus d'information sur l'évaluation en continu, voir : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/2007/working/wd5\\_ongoing\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/2007/working/wd5_ongoing_fr.pdf)

il est raisonnable de s'attendre à ce que les comités de suivi commandent des évaluations ciblées qui abordent l'impact qualitatif des interventions. A nouveau, l'assistance technique pourrait – et devrait – être utilisée à cette fin.

#### **Tableau de bord à l'attention des ONG d'inclusion sociale**

Y aura-t-il une évaluation spécifique de l'inclusion sociale?

L'inclusion sociale est-elle considérée comme un objectif horizontal et l'incidence de chaque programme sur la pauvreté et l'exclusion est-elle évaluée?

L'évaluation tient-elle compte des résultats des indicateurs d'inclusion sociale?

L'évaluation recommande-t-elle des pistes pour améliorer la façon dont les programmes assurent la promotion de l'inclusion sociale?

Connaissez-vous les dispositions prises en matière d'évaluation en continu? Qui désigne les évaluateurs? Quel est le cahier de charges? Comment pouvez-vous jouer un rôle dans ce processus en votre qualité d'ONG active dans le domaine de l'inclusion sociale?

#### **8. Au-delà des seuls indicateurs : évaluer le véritable impact des fonds sur l'inclusion**

Les indicateurs d'inclusion sociale fonctionnent mieux dans le cadre de fonds structurels dont on a évalué l'impact sur l'inclusion sociale : en d'autres termes, des fonds structurels dont on a testé le niveau de promotion de l'inclusion sociale. L'évaluation de l'impact sur l'inclusion peut être définie de la manière suivante :

*L'évaluation de l'impact sur l'inclusion (« social inclusion proofing »): désigne un processus par le biais duquel les instances qui assurent la gestion des fonds structurels examinent systématiquement les programmes lors des phases de conception, de mise en œuvre et de révision afin d'évaluer leur incidence (ou plutôt leur impact) sur la pauvreté et sur les inégalités qui sont susceptibles de déboucher sur la pauvreté (Walsh, 2005).*

Les indicateurs représentent une partie – essentielle mais une partie seulement- d'un processus d'évaluation plus large des fonds structurels et de leur impact sur l'inclusion sociale. Les fonds structurels dont l'impact sur l'inclusion a fait l'objet d'une évaluation doivent :

- Inscrire l'inclusion sociale parmi les objectifs généraux et opérationnels du programme;
- Définir le contexte de l'inclusion sociale et en donner une description;
- Contenir des mesures spécifiques destinées à la promotion de l'inclusion sociale;
- Garantir que les autres mesures prévues sont inclusives;
- Obliger les projets à prouver qu'ils sont inclusifs;
- Sélectionner et hiérarchiser les projets qui sont inclusifs;
- Atteindre des zones géographiques et des groupes spécifiques (ciblage);
- Etre réalisés par le biais de méthodes inclusives (ex. : ONG, subventions globales);
- Englober des indicateurs d'inclusion sociale;

- Prévoir des systèmes de production de rapports sur l'inclusion sociale (suivi);
- Prévoir des systèmes destinés à évaluer l'inclusion et à en tirer des enseignements (évaluation).

Les indicateurs d'inclusion sociale fonctionnent mieux si, dès la conception du programme, l'inclusion figure parmi les priorités.

## 9. Conclusion: un tournant dans la réflexion

Etendre les indicateurs d'inclusion sociale signifie adopter une approche différente des fonds structurels, à plusieurs égards :

Cela signifie **mesurer certains aspects qui n'ont pas été mesurés précédemment**, que ce soit au niveau global ou au niveau d'une mesure mais également d'analyser, de manière approfondie, les groupes cibles, les lieux, les expériences de participation et les résultats. Certaines personnes actives dans le cadre des fonds structurels ne sont pas habituées à ce genre de procédure.

Un tel glissement implique de passer d'**indicateurs quantitatifs à des indicateurs qualitatifs**. On y mettra forcément moins l'accent sur les chiffres (contributions, résultats, débit) et davantage sur la *qualité de l'intervention*.

Il s'agit également de **changer de méthode**. A ce jour, les indicateurs ont tendance à se résumer à un comptage de chiffres et au cochage de cases, alors qu'il convient de se doter de méthodes plus sophistiquées. Les indicateurs de participation suggèrent l'utilisation d'entrevues et la réalisation d'études.

Il s'agirait aussi d'acquérir des **connaissances techniques**. Le ciblage des informations demande une compréhension des indicateurs indirects de la pauvreté. Les indicateurs de lieux exigent des gestionnaires de programme qu'ils connaissent la localisation des régions pauvres du pays.

Cela signifie **collecter non pas davantage d'informations, mais des informations de meilleure qualité et plus utiles** – ce qui nous permettrait, de surcroît, d'acquérir une meilleure compréhension, de tirer des enseignements et de savoir si les programmes sont couronnés de succès ou pas. Le jeu en vaudra la chandelle, car les nouvelles informations seront beaucoup plus utiles pour la planification à long terme.

Il s'agirait aussi de passer de la **simple collecte d'informations à leur analyse**. Des indicateurs d'inclusion sociale plus larges devraient encourager les gestionnaires de programmes à s'interroger sur le pourquoi de la participation (ou de la non participation) de groupes et de régions particulières, ainsi que sur la manière dont les groupes ont vécu l'intervention et la nature des résultats.

Le **comité de suivi devra changer de rôle** et ne plus se contenter de compter des chiffres, mais mener à bien une analyse, poser des questions et assumer une mission plus stratégique.

Les **ONG devraient se poser en chefs de file dans ce domaine technique et difficile** afin d'améliorer les résultats des fonds structurels.

Le recours plus large aux indicateurs d'inclusion sociale nécessitera la mise en place d'un système de production de rapports et l'intégration de ce système dans le processus de gestion des fonds structurels. Il serait aberrant d'obtenir de nouvelles informations et de ne pas les transférer dans un système plus vaste d'échange d'informations déterminant pour le cycle 2014-2020. Inversement, nous ferions un pas de géant si nous pouvions concevoir le nouveau cycle dans une véritable connaissance de ce qui a une incidence sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Enfin, la stratégie de Lisbonne étant de plus en plus considérée comme un processus au service de « la croissance et de l'emploi », il convient de ***se rappeler que les fonds structurels restent un instrument au service de la cohésion***, instrument qui sera en échec s'il ne parvient pas à trouver une véritable dimension sociale.

## REFERENCES

### Règlements des fonds structurels

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/regulation/newregl0713\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/newregl0713_en.htm)

### Indicateurs d'inclusion sociale

Walsh, Kathy: *Embedding social inclusion in the National Development Plan - a review of the poverty-proofing approach*. Dublin, KW Research, 2005.

Walsh, Kathy: *Poverty Impact Assessment in the National Development Plan*, 2006,  
[http://www.cpa.ie/publications/PovertyImpactAssessmentInTheNDP\\_2006.pdf](http://www.cpa.ie/publications/PovertyImpactAssessmentInTheNDP_2006.pdf)

Evaluation du programme de subvention globale du FSE pour Londres, juillet 2007 (voir section sur impact p.40),  
[http://www.ida.gov.uk/upload/pdf/Global\\_Grants\\_Evaluation\\_Report\\_July\\_2007.pdf](http://www.ida.gov.uk/upload/pdf/Global_Grants_Evaluation_Report_July_2007.pdf)

*A practical guide to measuring soft outcomes and distance traveled, Guidance Document, Welsh European Funding Office, June 2003,*  
[http://www.wefo.wales.gov.uk/resource/Soft\\_Outcomes\\_Leavers\\_Study\\_E7217.pdf](http://www.wefo.wales.gov.uk/resource/Soft_Outcomes_Leavers_Study_E7217.pdf)

*Nouvelles du réseau : dossier indicateurs et inclusion sociale, EAPN, 2003,*  
[http://www.eapn.org/code/en/publ\\_detail.asp?pk\\_id\\_content=476](http://www.eapn.org/code/en/publ_detail.asp?pk_id_content=476)

### Documents de la Commission

Orientations indicatives sur les méthodes d'évaluation : indicateurs pour le suivi et l'évaluation, Document de travail de la Commission européenne, août 2006,  
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/2007/working/wd2indic\\_082006\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/2007/working/wd2indic_082006_fr.pdf)

Evaluation des effets des interventions des Fonds structurels sur l'emploi, document de travail de la Commission européenne, mars 2007,  
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/2007/working/wd6\\_employ\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/2007/working/wd6_employ_fr.pdf)

Evaluation, Documents de travail de la Commission européenne pour 2007-2013,  
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/working/sf2000\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/working/sf2000_fr.htm)

EVALSED, ressource en-ligne pour l'évaluation de l'évolution socio-économique, mise en place par la Commission européenne (cliquez sur "themes, social inclusion"), [www.evaled.com](http://www.evaled.com)

## **ANNEXE: indicateurs suggérés**

### **A1 Indicateurs clefs<sup>6</sup>**

L'année 2007 sert de base et l'année 2013 d'objectif

% en-deçà du seuil de pauvreté

% niveau de chômage

Subdivisé en jeunes/personnes âgées/femmes/chômeurs de longue durée

% taux d'emploi par catégorie de groupes cibles

% acquisition d'un niveau particulier de qualifications scolaires ou professionnelles

---

<sup>6</sup> La liste plus détaillée des indicateurs définis dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination sur la Protection Sociale et l'Inclusion Sociale est disponible sur :  
[http://ec.europa.eu/employment\\_social/spsi/docs/social\\_inclusion/2006/indicators\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/indicators_en.pdf)

## A2 Indicateurs FSE suggérés

Cible	<ul style="list-style-type: none"><li>% issues de groupes ayant un statut défavorisé (ex. : allocataires sociaux, employés, chômeurs)</li><li>% de groupes défavorisés distincts (ex. : personnes handicapées, parents célibataires)</li><li>% de groupes en difficulté (ex. : minorités ethniques)</li><li>% par niveau d'éducation</li><li>% homme, femme</li><li>% par groupe d'âges</li></ul>
Lieu	<ul style="list-style-type: none"><li>% de participants venant de régions défavorisées</li><li>% de projets menés dans des régions défavorisées</li></ul>
Participation	<ul style="list-style-type: none"><li>% concernant l'efficacité de l'intervention pour les participants (avec des niveaux d'efficacité)</li><li>% concernant l'amélioration de la situation induite par l'intervention (avec des niveaux d'amélioration)</li><li>% concernant la contribution de l'intervention à l'inclusion sociale</li></ul>
Résultats/	<ul style="list-style-type: none"><li>% de participants ayant été jusqu'au bout de l'intervention</li></ul>
Progression	<ul style="list-style-type: none"><li>% de participants poursuivant la formation/le parcours éducatif/l'acquisition de qualifications</li><li>% de participants ayant décroché un emploi de qualité (nature du contrat, plein temps/temps partiel)</li><li>% de participants ayant obtenu un autre emploi dont le salaire est bien au-dessus/au-dessus/au niveau/en dessous/bien en dessous du salaire minimum</li><li>% de participants dont la situation financière s'est améliorée à la fin de l'intervention/l'année suivante/deux ans plus tard</li><li>% de participants dont la situation sociale s'est améliorée un an/deux ans plus tard</li></ul>

### A3 Exemples d'intégration des indicateurs dans les programmes FEDER

<u>Thème/mesure</u>	<u>Indicateur suggéré</u>
Transmission à large bande	% d'accès à la transmission à large bande dans les zones défavorisées (lieux)
	% d'utilisation de la transmission à large bande par les groupes exclus ex. : les chômeurs (résultats)
Rénovation urbaine	% de projets dans les zones défavorisées (lieux)
Aides agricoles	% relatif à l'évaluation du processus de consultation (participation)
	% d'aides allouées aux agriculteurs possédant moins de 150 unités agricoles (cible)
Tourisme	% d'agriculteurs dont les revenus agricoles ont augmenté (résultats)
	% d'aides allouées aux agriculteurs possédant moins de 150 unités agricoles (cible)
	% dans les zones défavorisées (lieux)
Infrastructures environnementales	% de promoteurs de projets à petits revenus (ciblage)
	% de personnes provenant des groupes cibles et travaillant dans les nouvelles infrastructures (résultats)
Subvention aux entreprises	% dans les zones défavorisées (lieux)
	% d'amélioration dans les régions défavorisées (résultats)
	% dans les zones en difficulté (lieux)
PMEs	% de subventions allouées aux groupes menacés par la pauvreté
	% de subventions en faveur des organisations de l'économie sociale (participation)
	% d'amélioration des revenus, de l'emploi dans les quartiers (résultats)
Transport	% dans les zones défavorisées (lieux)
	% de PME gérées par des personnes provenant de groupes considérés comme défavorisés
Infrastructures de garde d'enfants	% d'amélioration des infrastructures de transport public (services, vitesse) (résultats)
	% de groupes en difficulté pouvant désormais utiliser les transports (résultats)
	% d'infrastructures situées dans les quartiers en difficulté (lieu)
Energie	% utilisé par les parents provenant de groupes défavorisés (ciblage)
	% de parents dont le niveau de la formation, du travail, de l'emploi progresse (résultats)
	% utilisé par les personnes en situation de pauvreté énergétique (ciblage)
	% de personnes dont la situation s'améliore suite à l'intervention (participation)
	% de ménages à petits revenus dont les dépenses énergétiques ont diminué et dans les foyers desquels la température a augmenté (résultats)

Projets relatifs au logement	% de bénéficiaires parmi les personnes en situation de pauvreté (ciblage)
	% de bénéficiaires parmi les groupes vivant dans les conditions les plus extrêmes (ex. : les sans-abris) (ciblage)
Projets culturels et sportifs	% destiné aux populations d'origine défavorisée, aux personnes handicapées (ciblage)
Santé	% de bénéficiaires provenant de groupes en situation de pauvreté (ciblage)
	% de groupes cibles dont la santé s'est améliorée (résultats)
Environnement	Qualité de l'air dans les zones en difficulté

#### **A4 Exemple de questionnaire type pour la production de rapports sur l'inclusion sociale**

- 1. Au cours de l'année écoulée, quel type d'action avez-vous entreprise afin d'intégrer le principe d'inclusion sociale dans vos activités:actions existantes et nouvelles actions?*
- 2. Quel progrès avez-vous réalisé par rapport à votre indicateur?*
- 3. Quelle contribution votre mesure apporte-t-elle à la promotion de l'inclusion sociale?*
- 4. Sur quelles problématiques souhaitez-vous attirer l'attention de l'autorité de gestion?*